

la mobicarte
pour être
libre

d'aller
et venir
ici ou ailleurs



pour un monde sans frontière



Etre Orange c'est être libre.

Libre d'aller et venir. D'évoluer
à sa guise, dans un monde différent.

Sans contrainte. Sans engagement.

Avoir Orange c'est pouvoir utiliser
son mobile à l'étranger.

Garder le contact avec ses proches.

Simplement. En suivant ses envies.

Avec mobicarte, maintenant votre
indépendance n'a plus de frontière.



■ Orange sans frontière, un nouveau service mobicarte

Simple et gratuit,

A tout moment, il vous suffit d'appeler votre service clients Orange pour activer gratuitement l'option Orange sans frontière⁽¹⁾ :

722 depuis votre mobile (0,37€/min-2,40F)

0 892 701 722 depuis un téléphone fixe

(0,34€/min-2,21F)

**Avec Orange, c'est l'embarquement
immédiat pour l'étranger.**

Sans facture, sans engagement.

Orange sans frontière est une option illimitée dans le temps, qui vous permet de téléphoner en France comme à l'étranger dans la zone de couverture Orange mobicarte. Votre téléphone mobile se connecte automatiquement sur le réseau et vous assure la meilleure couverture. Avant de partir, n'oubliez pas d'emporter vos recharges mobicarte. Elles vous permettront de recharger votre compte mobicarte depuis l'étranger et de garder ainsi le contact avec vos proches.

⁽¹⁾ Service accessible depuis un GSM compatible avec le réseau de l'opérateur local (GSM 900 ou DCS 1800).

Une tarification simplifiée en fonction de la zone géographique dans laquelle vous vous situez⁽¹⁾.

| | |
|--------------------|---|
| Emission d'appels | à partir de 1€/min-6,56F ⁽²⁾ (à l'intérieur du pays visité et vers la France) |
| Réception d'appels | à partir de 0,65€/min-4,26F ⁽²⁾ |
| Envoi d'un SMS | 0,3€-1,97F (depuis le pays visité) |

■ les services Orange, partout où vous allez

GRATUIT 2 2 1 / 2 2 2 **Votre suivi conso par SMS
avec Orange sans frontière.**

GRATUIT 2 2 4 **Pour recharger votre compte mobicarte.**
Composez le 224 suivi directement des 14 chiffres
inscrits au dos de votre recharge. Validez.
Réception d'un SMS qui vous indique votre crédit.

GRATUIT 2 2 5 **Pour recevoir par SMS votre numéro
de téléphone mobile, sa date limite
de validité et le plan tarifaire choisi.**

7 2 2 **Le service clients Orange** (1€/min-6,56F)⁽²⁾

7 7 7 **La messagerie vocale** (1€/min-6,56F)⁽²⁾

Il est possible que certains opérateurs vous demandent
votre code secret. Si vous ne l'avez jamais changé,
votre code est initialisé à 0000.

Pour vérifier son activation avant de partir : composez
depuis un téléphone fixe le 06 07 07 suivi
des 4 chiffres qui composent votre numéro
de téléphone après le 06.

Si vous souhaitez le modifier, composez le **7 7 7**
puis le **3 2 1** et enregistrez un nouveau
code à 4 chiffres.

Si vous l'avez oublié, contactez votre service
clients Orange.

⁽¹⁾ Pour plus d'informations sur les zones géographiques, reportez-vous
à la fiche tarifaire en vigueur ou appelez votre service clients Orange
(722, depuis votre mobile, 0 892 701 722, depuis un téléphone fixe).

⁽²⁾ Pour les pays de la zone 1, Europe + DOM.



- votre correspondant se trouve en France

N'oubliez pas d'enregistrer directement vos numéros au format international dans votre répertoire.

Composez + 3 3 à la place du 0.

(Ex : 06 07 62 64 64 devient + 33 607 62 64 64).

Vous pourrez continuer à utiliser ce format depuis la France. Le tarif restera le même pour les communications nationales.

- votre correspondant se trouve dans le pays où vous séjournez

Composez le + et l'indicatif international du pays.

Ex : Belgique vers Belgique. Composez le + 3 2

(indicatif de la Belgique) suivi du n° de votre correspondant.

Vous pouvez cependant utiliser la numérotation nationale du pays où vous vous trouvez.

Pour en savoir plus sur Orange sans frontière

Service clients Orange :

7 2 2 depuis votre mobile (0,37€/min-2,40F)

0 892 701 722 depuis un téléphone fixe

(0,34€/min-2,21F).

3615 mobicarte (0,34€/min-2,21F)

www.orange.fr

- Orange vous accompagne où la curiosité vous mène, ici ou ailleurs.



conditions spécifiques à l'option Orange sans frontière

Article 1 - Conditions générales applicables

Les présentes conditions spécifiques relèvent des conditions générales de vente du service mobicarte d'Orange France.

Article 2 - Définition de l'option Orange sans frontière

2.1. L'option Orange sans frontière permet au client mobicarte d'émettre et de recevoir avec sa carte SIM mobicarte des communications nationales et internationales ainsi que des SMS à partir de certains réseaux d'opérateurs de radio-communication étrangers ayant signé un accord d'itinérance internationale avec Orange France. Il appartient au client mobicarte de s'adresser au service clients Orange afin de connaître l'ensemble des pays couverts par le service mobicarte. Le service de radiocommunications mobiles n'est accessible à l'étranger que dans la limite des zones de couverture des opérateurs visités.

2.2. L'accès au WAP prévu par les conditions générales de vente du service mobicarte, n'est pas accessible en dehors de la France métropolitaine.

Article 3 - Modalités d'activation de l'option, durée et prise d'effet

3.1. Le client mobicarte qui désire bénéficier de l'option Orange sans frontière doit en faire la demande auprès du service clients Orange.

L'activation de cette option est gratuite et sans limite de validité.

3.2. Orange France s'engage à ouvrir l'accès à l'option Orange sans frontière au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

Article 4 Communications

4.1 Le détail du coût des communications émises ou reçues en dehors de la France métropolitaine figure dans la fiche tarifaire mobicarte.

4.2 La consultation de la messagerie vocale Orange est décomptée au prix d'une communication émise vers la France.

Article 5- Obligations et responsabilité de Orange France

Orange France prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du service Orange. Toutefois, la responsabilité de Orange France ne pourra être engagée en raison de perturbations ou d'interruptions du service résultant d'incident technique

avec un ou plusieurs pays de l'option Orange sans frontière de la qualité et/ou du coût des services spécifiques proposés par les opérateurs étrangers et accessibles par des numéros spéciaux.

Article 6 - Responsabilité de l'abonné

6.1. Il appartient au client mobicarte de prendre toute mesure nécessaire pour l'utilisation de l'option Orange sans frontière dans des conditions optimales, notamment pour la consultation de la messagerie vocale car certaines fonctions doivent être activées par l'abonné à partir de la France métropolitaine.

Le client mobicarte qui ne désire pas recevoir d'appels lorsqu'il se déplace en dehors de la France métropolitaine, peut renvoyer, préalablement à son départ de France, tous ses appels vers sa messagerie vocale Orange, ou souscrire gratuitement à l'option "Interdiction de réception d'appels à l'étranger".

Article 7 - Résiliation

Le client mobicarte peut mettre fin à l'activation de l'option Orange sans frontière sur simple appel téléphonique au service clients Orange.

Le futur, vous l'aimez comment ?